

A la lumière de l'Écriture sainte **Saint Paul contre Sodome**

par Dominicus

Extrait d'une lettre reçue d'un lecteur :

[...] Nous nous trouvons parfois confrontés à la question de l'homosexualité, que vous abordez indirectement dans l'article concernant l'Église catholique américaine [*Le Sel de la terre* 45, p. 202-208]. Or nous manquons souvent d'arguments, hormis bien entendu l'histoire de la destruction de Sodome et Gomorrhe. Y a-t-il des actes du magistère traitant de cette question ? La question est scabreuse, mais, hélas, le clergé moderniste semble de plus en plus bienveillant vis-à-vis de ces pratiques [...], et nous devons malheureusement parfois justifier de positions morales qui autrefois tombaient sous le sens commun.

[Lettre signée.]

RÉPONSE. — La sainte Écriture et, effectivement, le sens commun sont tellement clairs sur ce sujet que le magistère de l'Église a très peu abordé la question ¹.

¹ — C'est par accident que le magistère traditionnel a abordé la question. Un décret du Saint-Office du 24 septembre 1665 traite ainsi de la sodomie non pour définir qu'il s'agit d'un péché (cela paraît trop évident), mais pour indiquer comment ce péché doit être accusé en confession (la nature de la faute doit être explicitement indiquée, une accusation plus générale ne suffisant pas pour que la confession soit intègre) (DS 2044). — L'anarchie généralisée introduite dans l'Église par Vatican II a permis à certains « théologiens » d'essayer de légitimer ce vice. En face, le Vatican a fini par intervenir en rappelant que « les actes d'homosexualité sont intrinsèquement désordonnés, et qu'ils ne peuvent en aucun cas recevoir quelque approbation » (29 décembre 1975, DS 4583 ; repris dans le nouveau *Catéchisme de l'Église catholique*, § 2537). Mais ce « magistère conciliaire », est déconsidéré par les erreurs qu'il favorise par ailleurs et ne peut être en lui-même considéré comme une référence solide (tout au plus constitue-t-il un argument *ad hominem*, ou un argument *a fortiori* [« si même les autorités conciliaires, si enclines au laxisme, dénoncent ce péché... »]) ; il n'est d'ailleurs pas imposé de façon ferme, et les erreurs contraires continuent d'être impunément répandues. — Exemple récent : la *Documentation catholique* du 2 janvier 2005 publie une conférence de Timothy Radcliffe (ancien Maître de l'Ordre dominicain), intitulée « Affectivité et eucharistie ». Dans son chapeau introductif, elle explique que T. Radcliffe fut interrogé, à l'issue de son intervention, sur le « mariage homosexuel ». Et sans manifester ni étonnement ni réprobation, elle ajoute : « Il a répondu qu'il était partisan de l'ouverture de l'Église vis-à-vis des homosexuels pour “rechercher la vérité avec eux et être à l'écoute de leur expérience”. » (*DC* 2327, p. 38.)

1. — Dans l'ancien Testament, outre le châtement de Sodome (Gn 19), il faut citer la législation donnée par Dieu à Israël (Lv 18, 22 désigne la sodomie comme une abomination ; Lv 20, 13 la punit de mort). — Dans le nouveau Testament, saint Paul dénonce explicitement ce vice dans plusieurs épîtres (Rm 1, 24-32, qui sera cité ci-dessous ; 1 Co 6, 10 : « Ni les impudiques, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les efféminés, ni les infâmes, ni les voleurs [...] ne posséderont le royaume de Dieu ¹ » ; 1 Tm 1, 10 mentionne de la même manière « les meurtriers, les impudiques, les infâmes [...] ² »)

2. — Le sens commun suffit d'ailleurs à voir que ce vice est contre-nature, puisqu'il utilise à rebours de sa finalité naturelle une fonction que Dieu nous a donnée pour la transmission de la vie. Un tel détournement, dans une matière si importante au bien commun (l'avenir de la société en dépend), est évidemment gravement peccamineux.

*
* *

Toutefois, comme le note notre lecteur, cette évidence n'apparaît plus telle à beaucoup de nos contemporains. On doit aujourd'hui argumenter pour défendre ce qui, autrefois, allait de soi.

Élargissons donc la question posée, en nous demandant pourquoi et comment nous avons pu en arriver là.

C'est sur ce point surtout que la sainte Écriture – saint Paul, en l'occurrence – a quelque chose à nous dire.

Saint Paul va jusqu'à la racine du mal

Dans le premier chapitre de son épître aux Romains, saint Paul ne se contente pas, en effet, de dénoncer le vice. Il établit très nettement un lien de causalité entre l'impiété (l'idolâtrie) et l'impureté contre-nature.

Lisons ce passage (Rm 1, 18-32) :

[1. — *L'idolâtrie des païens est inexcusable, car le vrai Dieu se manifeste dans la création.*]

La colère de Dieu se révèle du ciel contre toute impiété et toute injustice des hommes qui retiennent injustement la vérité captive ; car ce qu'on peut connaître de Dieu est manifeste pour eux, Dieu le leur ayant fait connaître. En effet, les perfections invisibles de Dieu, sa puissance éternelle et sa divinité, se voient comme

¹ — *Neque fornicarii, neque idolis servientes, neque adulteri, neque molles, neque masculorum concubitores, neque fures [...] regnum Dei possidebunt.* Le terme « infâmes » (en latin : *masculorum concubitores*) désigne les sodomites.

² — [...] *Homicidis, fornicariis, masculorum concubitoribus [...].*

à l'œil nu, depuis la création du monde, quand on les considère dans ses ouvrages. Ils sont donc inexcusables, car ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, et ne lui ont point rendu grâces ; mais ils se sont égarés dans leurs pensées, et leur cœur sans intelligence a été plongé dans les ténèbres. Se vantant d'être sages, ils sont devenus fous ; et ils ont changé la gloire du Dieu incorruptible en images représentant l'homme corruptible, des oiseaux, des quadrupèdes, et des reptiles.

[2. — *Conséquence de cette impiété : Dieu les abandonne à leurs passions mauvaises.*]

C'est pourquoi Dieu les a livrés à l'impureté, selon les convoitises de leurs cœurs ; ainsi ils déshonorent eux-mêmes leur propre corps ; eux qui ont changé la vérité de Dieu en mensonge, et qui ont adoré et servi la créature au lieu du Créateur, qui est béni éternellement. Amen !

[3. — *Conséquence (suite) : le vice contre-nature.*]

C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions infâmes, car leurs femmes ont changé l'usage naturel en celui qui est contre-nature ; et de même les hommes, abandonnant l'usage naturel de la femme, se sont enflammés dans leurs désirs les uns pour les autres, commettant homme avec homme des choses infâmes, et recevant en eux-mêmes le salaire que méritait leur égarement.

[4. — *Saint Paul répète son raisonnement : cause et conséquence.*]

Comme ils ne se sont pas souciés de connaître Dieu, Dieu les a livrés à leur sens réprouvé, pour commettre des choses indignes, étant remplis de toute espèce d'injustice, de méchanceté, de cupidité, de malice ; pleins d'envie, de meurtre, de querelle, de ruse, de malignité ; rapporteurs, médisants, impies, arrogants, hautains, fanfarons, ingénieux au mal, rebelles à leurs parents, dépourvus d'intelligence, de loyauté, d'affection naturelle, de miséricorde. Et, bien qu'ils connaissent le jugement de Dieu, déclarant dignes de mort ceux qui commettent de telles choses, non seulement ils les font, mais encore ils approuvent ceux qui les font.

Saint Paul le dit donc et le répète : l'aveuglement moral poussé jusqu'à l'approbation des vices contre-nature est une conséquence de l'impiété. Une sentence attribuée à saint Augustin résume parfaitement cet enseignement : *Cette souillure n'est pas seulement un péché, c'est encore la peine du péché*¹.

L'explication de saint Thomas

Dans son commentaire de l'Épître aux Romains, saint Thomas d'Aquin insiste à son tour :

Il faut noter que c'est avec raison que l'Apôtre place les vices contre-nature – qui sont les plus graves parmi les péchés de la chair – comme *la peine de l'idolâtrie*. On remarque en effet que ces vices semblent s'être développés en même

¹ — *Hæc spurcitia non solum peccatum est, sed et pœna peccati* (PL 40, col. 1326 ; cette série de sermons est aujourd'hui communément considérée comme apocryphe.)

temps que l'idolâtrie – c'est-à-dire au temps d'Abraham, où l'on admet généralement que l'idolâtrie a commencé. On lit ainsi au chapitre 19 de la Genèse que ces vices ont été punis pour la première fois en la personne des habitants de Sodome. Et de même, les vices de ce genre ont grandi au fur et à mesure que croissait l'idolâtrie. On peut ainsi lire, au deuxième livre des Macchabées que Jason osa placer les plus nobles jeunes gens dans des lieux infâmes¹. Et c'était là non le début mais le développement et le progrès de l'adoption des mœurs païennes²

Le Docteur Angélique aborde indirectement la même question dans sa *Somme théologique*. Il se demande pourquoi le rite de la circoncision fut institué au temps d'Abraham, et non juste après la chute originelle. Il répond qu'au temps d'Adam, même après le péché, la foi et la raison naturelle étaient encore assez vigoureuses pour que l'homme n'eût pas besoin de ce rite. En revanche, au temps d'Abraham, la religion s'était affaiblie au point que la plupart des êtres humains versèrent dans l'idolâtrie ; en même temps, la raison naturelle fut obscurcie par les passions charnelles au point d'entraîner l'homme au péché contre-nature. Il était donc temps que Dieu instituât, pour l'homme, un rite qui fût tout ensemble un signe de foi au Dieu unique, et un remède à la concupiscence charnelle³.

On retrouve donc, dans cette réponse, le lien entre le progrès de l'idolâtrie et celui des mœurs contre-nature. La première étant une faute contre la nature divine, Dieu permet, par punition, la seconde, qui va contre la nature de l'homme⁴.

¹ — 2 Mc 4, 13 (saint Thomas cite d'après la Vulgate). — Au temps d'Antiochus Épiphane, Jason réussit à se faire nommer grand prêtre à Jérusalem, et il s'employa à introduire les mœurs grecques parmi ses concitoyens. La Bible raconte : « L'hellénisme grandit alors à un tel point, et l'on vit un tel entraînement vers les coutumes étrangères, par suite de l'extrême perversité de Jason, homme impie et nullement grand prêtre, que les prêtres ne montraient plus aucun zèle pour le service de l'autel, et que, méprisant le temple et négligeant les sacrifices, ils s'empresaient de prendre part, dans le gymnase, aux exercices pros crits par la loi, dès que l'appel à lancer le disque s'était fait entendre. [...] De graves calamités les atteignirent ; et dans ceux-là même dont ils imitaient le genre de vie et auxquels ils voulaient ressembler en tout, ils trouvèrent des ennemis et des oppresseurs. Car on ne viole pas impunément les lois divines ; mais c'est ce que démontrera la suite des événements. » (2 Mc 4, 13-17).

² — « Et est notandum quod satis rationabiliter Apostolus vitia contra naturam quæ sunt gravissima inter peccata carnalia, ponit idolatriæ poenam, quia simul cum idolatria incepisse videntur, scilicet tempore Abrahæ, quando creditur idolatria incepisse. Unde et tunc primo leguntur in Sodomitis punita esse, ut Gn 19. Simul etiam idolatria crescente, hujusmodi vitia creverunt ; unde dicitur 2 Mc 4, quod Jason ausus est sub arce optimos quosque epheborum in lupanaribus ponere. Erat autem hoc non initium, sed incrementum quoddam et profectus gentilis et alienigenæ conversationis. » (Saint THOMAS, *Com. in Rm* 1, lect. VIII.)

³ — Saint THOMAS, III, q. 70, a. 2, ad 1.

⁴ — Saint Thomas précise que tout péché est, en un sens, contre-nature, puisqu'il va contre ce que notre raison nous montre être conforme à notre nature raisonnable. Mais certains péchés ne s'opposent pas seulement à notre nature raisonnable mais à la nature corporelle elle-même (que nous avons en commun avec les animaux). Ils sont donc doublement contre-nature.

Confirmation au XVII^e siècle

Au XVII^e siècle, le célèbre exégète Cornelius a Lapide ¹ confirme encore cette explication :

Les passions monstrueuses sont la peine de l'infidélité, de l'impiété et de l'hérésie ².

Après avoir souligné que les hérétiques de son temps (les protestants) ont manifesté dans leurs mœurs la vérité de cette sentence ³, il cherche la cause de ce lien entre impiété et impureté. Il en donne deux raisons.

— Premièrement, parce que là où il n'y a pas la foi, il n'y a pas la grâce de Dieu ; et là où il n'y a pas la grâce de Dieu, on ne trouve pas non plus la chasteté, mais toutes sortes de concupiscences. C'est à bon droit que Luther affirme que la fornication est aussi nécessaire à l'homme que la nourriture, et que résonne de tout côté, chez les novateurs, l'axiome selon lequel la chasteté est impossible ; car, réellement, elle est impossible à Luther et aux hérétiques. C'est bien ce que dit saint Jérôme : « Il est difficile de trouver un hérétique qui aime la chasteté – même s'il peut la recommander en parole et la feindre. »

— Deuxièmement, parce que l'hérésie et l'infidélité naissent de l'orgueil, et que la passion impure est la peine de l'orgueil, de même que la chasteté est la récompense de l'humilité ⁴.

Confirmation aujourd'hui

La conclusion s'impose d'elle-même : la répugnante invasion des mœurs de Sodome dans notre pays – et leur officialisation par des lois infâmes – ne sont pas seulement des fléaux sociaux. Ce sont aussi, et d'abord, des *châtiments*.

La France est, depuis plus de deux siècles, un pays officiellement apostat ; depuis un siècle, un pays officiellement athée. Elle est même, par l'idéologie des

¹ — Cornelius A LAPIDE (Cornelius VAN DEN STEEN) S.J., 1567-1637.

² — « Hinc patet infidelitatis, impietatis et hæresis pœnam esse monstrosas libidines » (Cornelius A LAPIDE, in Rm, 1, 26).

³ — « Talia monstra quoque ab hæresi nata nostra vidit et protulit ætas. – Notre siècle aussi a vu et a produit ce genre de monstres, nés de l'hérésie. » (*ibid.*).

⁴ — « *Primo*, quia ubi non est fides, ibi non est gratia Dei ; ubi non est gratia Dei, ibi non est castitas, sed omnis concupiscentia : ut merito dixerit Lutherus, concubitum homini tam necessarium esse quam cibum, et passim apud Novantes personat hoc axioma, castitatem esse impossibilem, quia vere Luthero et hæreticis impossibile est. Vere ergo dixit S. Hieronymus, lib. II *Comment. in Oseæ cap. IX* : "Difficile est invenire hæreticum qui diligit castitatem, etiamsi eam verbis commendat et præ se ferat". — *Secundo*, quia hæresis et infidelitas oritur ex superbia, superbiæ autem pœna est libido, sicut humilitatis præmium est castitas. » (*Ibid.*)

Droits de l'homme, un pays officiellement idolâtre. Il est donc *normal*, logique, nécessaire, que ces mœurs s'y installent. Saint Paul l'a dit :

Ils sont donc inexcusables, car ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, et ne lui ont point rendu grâces ; mais ils se sont égarés dans leurs pensées, et leur cœur sans intelligence a été plongé dans les ténèbres. [...] *C'est pourquoi* Dieu les a livrés à des passions infâmes [...] Comme ils ne se sont pas souciés de connaître Dieu, Dieu les a livrés à leur sens réprouvé.

Cela ne signifie pas que, *dans l'ordre individuel*, seul un idolâtre ou un impie puisse éprouver des tentations contre-nature. Tous les être humains sont marqués par le péché originel, et le désordre de la nature se manifeste de façon diverse chez chacun d'entre eux. Sans même compter les pathologies proprement dites, l'un naîtra plus enclin à la colère, un deuxième à la paresse, et un autre plus vulnérable à telle ou telle tentation de luxure. Une éducation inadaptée, des chocs psychologiques mal surmontés ou des occasions précoces de scandale pourront encore aggraver cette faiblesse, à l'âge fragile de l'enfance ou de l'adolescence. Dans ce cas, comme face à chacun des péchés capitaux, seule la lutte quotidienne, dans la prière et avec la grâce de Dieu, permettra de vaincre le vice pour s'installer dans la vertu.

Mais *dans l'ordre public*, à l'échelle d'une nation, la banalisation du vice contre-nature telle que nous la subissons aujourd'hui ne peut être autre chose qu'un *châtiment*. La paganisation des mœurs est la conséquence inéluctable de la paganisation de la pensée.

*
* *

A-t-on suffisamment pris conscience de cette vérité, même dans nos milieux catholiques ?

On a parlé d'*homofolie*. Mais a-t-on suffisamment rappelé que la première folie dénoncée par saint Paul, celle qui est à la racine du mal, consiste à refuser d'adorer Dieu ?

Ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, et ne lui ont point rendu grâces ; mais ils se sont égarés dans leurs pensées, et leur cœur sans intelligence a été plongé dans les ténèbres. *Se vantant d'être sages, ils sont devenus fous* [...]. C'est pourquoi [...].

L'athéisme social, tel qu'il sévit en France depuis un siècle, est contre-nature. Contraire à la nature de toute société normale, il s'oppose encore plus violemment à celle de la France qui, par sa naissance comme par sa vocation, est essentiellement fille de l'Église. Comment donc s'étonner qu'une constitution politique contre-nature entraîne, à plus ou moins long terme, des lois contre-na-

ture ? Il en serait ainsi *par la seule force des choses* quand bien même les sectes maçonniques n’y travailleraient pas aussi tenacement qu’elles le font.

*
* *

Étrange aveuglement ! Des catholiques voulant s’opposer aux lois infâmes ont cru bon de le faire sans Dieu. Au lieu de dénoncer publiquement le mal comme un fruit de l’apostasie, au lieu de tirer parti de ce nouveau progrès de la perversion pour ouvrir les yeux des Français honnêtes sur les conséquences de l’athéisme social, au lieu de brandir hautement la bannière de la foi face aux ultimes conséquences de l’infidélité – faisant confiance à la grâce de Dieu pour attirer derrière cette bannière les âmes de bonne volonté –, on a cru sage, habile et efficace de chercher à « ratisser large ». Pour cela, il fallait éviter d’invoquer Dieu trop fort. Bannir même son saint nom des manifestations publiques. Et fléchir ainsi le genou devant l’idole de la laïcité, dans l’illusion d’en combattre plus efficacement l’un des rejetons.

On sait comment cela a fini. Rappelons-nous. En 1998, le peuple de France est encore très majoritairement opposé aux lois infâmes (au point que le gouvernement est contraint de retarder d’un an l’examen de la loi sur le PACS, afin d’avoir le temps de travailler l’opinion publique) ; or la « grande manifestation » du 31 janvier 1999, censée opposer au mal un barrage définitif, marque presque sensiblement le début de la débandade. La loi qui, jusque-là, pouvait encore sembler évitable, paraît tout à coup inéluctable ¹. Malgré les cris de victoire des organisateurs de la manifestation, on note immédiatement un très net regain d’assurance et d’agressivité chez les promoteurs du vice, et une accélération de leurs manœuvres. Ceux qui avaient voulu, pour faire nombre, écarter Dieu de leur manifestation, n’y ont manifesté que leur faiblesse ; l’ennemi se hâte d’en profiter. Il révèle publiquement, dès juin 1999, son intention de créer un délit d’« homophobie » permettant de réprimer les opposants au vice contre-nature. C’est chose faite en décembre 2004 ².

¹ — Bien qu’adoptée en première lecture par l’Assemblée nationale le 9 décembre 1998, la loi sur le PACS paraissait encore vincible grâce à l’opposition du Sénat. De fait, celui-ci la rejeta le 11 mai puis le 30 juin 1999, mais il était visible que ce n’était plus qu’un baroud d’honneur. La loi fut votée définitivement par le Parlement en octobre, et approuvée par le Conseil constitutionnel. Dès le 9 avril 1999, *Présent* (qui avait pourtant fortement appuyé la manifestation) notait : « On se demande même à quoi aura servi la manifestation anti-PACS du 31 janvier qui avait “fait la fête” un peu tôt ». — Sur cette manifestation, qui, pour faire « jeune » et « dynamique » (et pour empêcher les catholiques d’y prier publiquement) était accompagnée de musique « techno » diffusée par une sonorisation tonitruante (et qui en vint même à hurler ses slogans anti-PACS sur l’air de *I will survive* – hymne de la communauté homosexuelle internationale), voir *Le Sel de la terre* 29, p. 180-190.

² — « Dans la nuit du 7 au 8 décembre, on a pu compter qu’il y avait à l’Assemblée nationale au maximum une trentaine de députés pour résister plus ou moins timidement à la

Et ce n'est, semble-t-il, qu'un début.

Comment réagir ?

Les catholiques seraient-ils donc condamnés à assister impuissants à la destruction progressive de notre société ? Certainement pas. Mais pour agir efficacement, pour échapper au cycle de défaites dans lequel ils semblent enfermés depuis des décennies, il leur faut avant tout prendre conscience des vraies causes du mal – celles que dénonce saint Paul.

Notre société apostate et athée ne peut être bénie de Dieu. La décadence qui la frappe est un châtement de cette impiété. Il ne sert donc à rien de lutter contre cette décadence si l'on ne lutte pas en même temps, et d'abord, contre cette impiété. Lutter sans Dieu contre des maux qui résultent précisément de l'absence de Dieu, c'est évidemment courir à l'échec ¹.

Après avoir amplement commenté saint Paul, nous pourrions conclure en citant saint Jean :

Tout ce qui est né de Dieu est vainqueur du monde. Et cette victoire sur le monde, c'est notre foi. — *Omne natum quod ex Deo vincit mundum, et hæc est victoria quæ vincit mundum, fides nostra.* (1 Jn 5, 4)



Mattathias venge l'honneur de Dieu
en exterminant un juif idolâtre (1 M 2,23)

promotion triomphante de l'homosexualité, et seulement cinq ou six parmi eux pour s'y opposer carrément. » (*Présent* du 15 décembre 2004, p. 2)

¹ — On se souvient du mot du cardinal PIE : « Quand Jésus-Christ ne règne pas par les bienfaits attachés à sa présence, il règne par toutes les calamités inséparables de son absence. » (Discours à Chartres, 11 avril 1858 ; *Œuvres épiscopales*, t. 1, p. 84.)

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !